



PEFC France



Les coupes de bois énergie modifient nos façons de faire mais PEFC les encadre.

Le bois énergie et la gestion forestière durable certifiée PEFC

Ce débouché en pleine expansion risque de modifier nos habitudes.

Le « bois énergie » regroupe plusieurs productions. Le **bois bûche** reste une activité artisanale qui fait souvent appel aux particuliers⁽¹⁾. À l'inverse du **bois plaquette** issu de forêt, destiné notamment aux chaufferies industrielles et collectives; sa filière d'approvisionnement a dû s'adapter et est devenue, elle aussi, industrielle: maîtrise des coûts, augmentation du rendement de production, gestion des stocks optimisée.

C'est une nouvelle donne: opportunité, menace... quels sont les enjeux pour la forêt et son propriétaire?

Enjeux économiques

Le bois bûche est souvent plus rémunérateur mais il oblige le propriétaire à gérer plusieurs contrats. Le bois plaquette fournit un débouché à de nombreuses parcelles « pauvres » et/ou morcelées, jusqu'alors abandonnées.

Les filières du panneau, du papier et du bois énergie sont preneurs de ce produit. Leurs besoins sont connus et doivent pouvoir être organisés. Mais la **concurrence** a des impacts économiques; positifs a priori pour le propriétaire, à condition que le volume global soit suffisant et ne mette pas les entreprises locales en difficulté.

Enjeux techniques

La matière bois ne représente qu'une faible part du prix des plaquettes livrées en chaufferie. Pour rester compétitives les entreprises doivent maximiser les rendements en développant des techniques ainsi que des matériels d'exploitation ou de broyage spécifiques et en limitant les déplacements. L'enjeu est de trouver sur le plus petit territoire possible le volume suffisant pour rentabiliser l'opération. Démarche difficile mais positive puisqu'elle mobilise les bois et leurs propriétaires. **Restons vigilants** cependant sur l'adaptation de ces « itinéraires standardisés d'exploitation » aux différents types de peuplements et l'avenir de ces surfaces.

PEFC⁽²⁾ veille à la gestion et l'exploitation durables

Les cahiers des charges PEFC fournissent des réponses pour la préparation et la mise en œuvre de ces coupes: respect du document de gestion et du contrat de vente, de l'espace forestier (régénération, arbres sur pied...), des milieux fragiles, maintien de menus bois pour préserver les qualités du sol...

Quant au taux de prélèvement, il est défini dans le document de gestion⁽³⁾ lorsqu'il y en a un. Sinon il reste à

l'appréciation du propriétaire et de l'exploitant; il faut alors s'assurer que le type de coupe et le volume prélevé correspondent à une gestion durable. Le propriétaire peut demander conseil gratuitement au CRPF (voir page 12).

La certification sur ce secteur progresse fortement: PEFC a enregistré une **hausse de 50 %** en 1 an de ces entreprises. Cette filière, très dynamique, a donc bien conscience des enjeux de son activité.

Olivier BILLEAU
Coordinateur PEFC-Ouest

Contacts:

Olivier BILLEAU
(PEFC-Ouest) au 02 40 40 26 38
ou ouest@pefc-france.org

Xavier JENNER
(CRPF en Ile-de-France) au 01 39 55 25 02
ou xavier.jenner@crpf.fr

Christine POMPOUGNAC
(CRPF en Région Centre) au 02 38 53 89 16
ou christine.pompougnac@crpf.fr

⁽¹⁾ Article publié dans Notre Forêt n° 70 - mars 2015 « Vendre du bois de feu à des particuliers, un acte courant mais pas anodin »

⁽²⁾ Programme de reconnaissance des certifications forestières.

⁽³⁾ Plan Simple de Gestion, Règlement Type de Gestion ou Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles